

# LOT N°16B – AMENAGEMENT CUISINE & SALLE D'EAU

## 1 - PRESCRIPTIONS GENERALES

### 1.1 - CONSISTANCE DES TRAVAUX

Le présent lot a pour objet l'exécution des travaux suivants :

- Fourniture et pose d'éviers 2 bacs avec égouttoir + robinetterie
- Fourniture et pose des plans de travail
- Fourniture et pose des placards de rangement bas et rangements hauts (ou de meubles séparatifs de l'espace cuisine / séjour, le cas échéant).
- Les meubles de Salle d'eau en option

Ainsi que tous les travaux s'y rapportant, y compris ceux non explicitement décrits, mais nécessaires au complet et parfait achèvement des ouvrages.

### 1.2 - PRESTATIONS DIVERSES

Les travaux comprennent en outre toutes les sujétions qui y sont afférentes et qui sont implicitement incluses dans les prix unitaires, notamment :

- les études, plans d'exécution et dessins de détails des ouvrages,
- la fourniture, l'amenée, le montage et le repli des installations et matériels de chantier,
- la présentation des échantillons à l'approbation du Maître de l'Ouvrage avant toute commande et approvisionnement,
- la fourniture des matériaux, de la quincaillerie et de tous les accessoires, visserie,....,
- les traitements fongicide et insecticide des bois,
- la protection antirouille, avant pose, des éléments de quincaillerie non auto-protégés,
- la fabrication en atelier, le transport à pied d'œuvre, le stockage, la pose,
- le réglage et l'ajustement des menuiseries aux jeux prescrits,
- les protections provisoires jusqu'à la réception des travaux, et leur enlèvement,
- l'emploi de personnel qualifié,
- le nettoyage de toutes salissures sur le chantier lors de l'exécution des travaux et l'enlèvement des déchets.

### 1.3 - LIMITE DES PRESTATIONS

Sont exclues du présent lot et sont à la charge :

-Du Lot n° 14 - Plomberie : Raccordement des éviers inox et des meubles de salle d'eau

## **1.4 - HYPOTHESES DE CALCUL**

Les calculs seront établis suivant les Règles, Normes et DTU suivantes :

- NFP 21.202 : Règles d'utilisation du bois dans les constructions.  
Règles de calcul. Exécution des assemblages,
- NFX 40.001 : Protections (terminologie),
- NFB 50.001 à 54.172 : Bois et contreplaqués,
- NFB 52.001 : Règles d'utilisation du bois dans les constructions.  
Qualité des bois et contraintes admissibles,

## **1.5 - NATURE - QUALITE - PROVENANCE DES MATERIAUX**

### **1.5.1. - Documents de référence**

Tous les travaux du présent lot devront être exécutés conformément aux normes NF et leur(s) additif(s) en vigueur à ce jour et en particulier aux :

- NF EN 1116 Meubles de cuisines – Dimensions de coordination pour meubles de cuisine et électroménager
  - NF EN 14749 Exigences de sécurité et méthodes d'essais pour meubles de cuisine à fixer et à poser et plans de travail
  - NF D 62025 Mobilier domestique – performances mécaniques des meubles de cuisine à fixer et à poser : méthodes d'essais et exigences
  - NFP 26.306 Paumelles à lames pour menuiserie
  - NFP 26.313 Essais mécaniques des béquilles
  - NFP 26.401 Pattes de scellement
  - NFP 26.411 Béquilles en alliage non ferreux et accessoires
  - NF EN 60-335 Sécurité des appareils électrodomestiques et analogues
  - NF C 15-801 Produits mobiliers comportant un équipement électrique
  - B 51.001 Règles d'utilisation du bois dans les constructions
  - B 51.002 Caractéristiques physiques et mécaniques du bois
  - B 51.004 Détermination de l'humidité
  - B 54.155 Contre-plaqué à plis d'usage général, spécifications générales
  - B 54.160 Contre-plaqué à plis d'usage général, caractéristiques dimensionnelles des panneaux
  - X 40.500 Traitement préventif des bois
- Et d'une manière générale, les ouvrages devront être conformes à la norme NF Ameublement.

**GARANTIE** : Le soumissionnaire devra assurer une garantie de 2 ans dans le cadre d'une pose conforme aux règles de l'art et d'une utilisation normale.

### **1.5.2. - Autres documents**

Fascicule du CTB / CTFT et additifs n°1 et 2 : Produits de préservation du bois.  
Liste des produits homologués et guide de l'utilisation.

### 1.5.3. - Contreplaqués

•Résistance à l'humidité :

Suivant les spécifications et dans tous les cas à l'extérieur, les panneaux utilisés seront impérativement des contreplaqués à plis de qualité CTBX extérieur.

•Classement d'aspect :

Les contreplaqués destinés à être peints seront obligatoirement de classe I.

Les contreplaqués destinés à être plaqués ou stratifiés seront de classe II minimum, conformément à la norme NFB 54.150.

### 1.5.4 - Traitement des bois

Tous les bois, y compris les contre-plaqués et agglomérés, seront traités à cœur avec un produit fongicide et insecticide efficace et homologué contre les termites. Le traitement sera effectué suivant les Normes en vigueur et fera l'objet d'un certificat de garantie.

### 1.5.5 - Protection des bois

Avant pose, les ouvrages recevront une couche d'impression à la charge du lot " Peinture " sauf ceux destinés à recevoir un vernis. Les éléments de quincaillerie non auto-protégés recevront une protection anti-rouille avant pose.

### 1.5.6 - Coordination avec les autres corps d'état

L'entrepreneur du présent lot doit intervenir sur le chantier en liaison avec les entrepreneurs des autres corps d'état intéressé afin d'effectuer ses travaux sans porter atteinte au programme d'avancement des travaux de ces derniers.

Il doit en particulier s'entendre avec :

- Le titulaire du lot Electricité
- Le titulaire du lot Plomberie

### 1.5.7 - Sécurité des personnes contre les chutes

Le marché du présent lot comprendra toutes les dispositions à prendre et prestations à réaliser pour assurer la protection contre les chutes du personnel amené à travailler ou à circuler en hauteur, conformément à l'annexe 2 du DTU 43.14 et du décret n° 65-48 du 8 janvier 1965.

## 2 - DESCRIPTION DES OUVRAGES - POSITION

### Plans d'exécution des ouvrages

Les plans d'exécution des ouvrages ainsi que les détails de menuiseries sont à la charge de l'entreprise. Ils seront remis en 4 exemplaires et seront soumis à l'approbation du Maître d'Œuvre

#### Nota :

- Les côtes sont données en cm.
- Les prix s'entendent avec la quincaillerie et la visserie comprises (A fournir en échantillon lors de la remise des offres)
- Charnières : A fournir en échantillon lors de la remise des offres
- Système fermeture portes : Amorti

### 16B.1 – Tablette bar

Une tablette en contre plaqué stratifié avec une retombée de 5 cm sur une largeur de 40 cm fixé sur le muret en placo.

Position : L= 200 x 40 Bâtiment type E

### 16B.2 - Evier

A charge pour l'entreprise de fournir et de poser des meubles éviers constitués comme suit :

- Deux bacs avec égouttoir
- Robinetterie type mitigeur à long col

Compris toutes sujétions de fourniture et de pose.

Non compris raccordement

Position : cuisine de tous les logements

### 16B.3 - Meuble de cuisine

Cuisine : prof = 60 h= 85 : Meuble bas en mélaminé avec plan de travail stratifié ép 3.8 cm mini. L'ensemble est posé sur pied en PVC réglable.

#### a- **PLANS DE TRAVAIL**

A charge pour l'entreprise de fournir et de poser des plans de travail constitués comme suit :

- Stratifié haute qualité postformé épaisseur 38mm
- Résistant à l'usure, aux chocs, aux rayures
- Contreface avec pare vapeur
- Chant arrière protégé contre l'humidité et vernis étanche sous le retour du plan
- Coloris : à soumettre au maître d'ouvrage
- Compris réservation au droit de l'alimentation gaz (alimentation à la charge du lot 14 Plomberie) pour emplacement gazinière.
- Fixation aux murs et cloisons par cornières invisibles
  
- 2 Piétements en aluminium pour les plans de travail dans le prolongement des meuble et servant de table

Compris toutes sujétions de fourniture et de pose.

Position : Suivant plans sauf au droit de la gazinière. Selon plans d'implantation fournis

#### **b- RANGEMENTS BAS**

A charge pour l'entreprise de fournir et de poser des rangements bas constituées comme suit :

- Meuble sur pieds
- Corps mélaminé hydrofuge 16mm chants apparents plaqués
- 1 étagère et fonds mélaminé hydrofuge 12mm
- Bandeau fixe mélaminé blanc hydrofuge
- Porte à la Française
- Poignée de manœuvre en aluminium modèle à soumettre
- Mise à niveau par vérins métalliques
- Sans plinthe

Compris toutes sujétions de fourniture et de pose.

**Position** : sous le plan de travail décrit à l'article précédent, sauf aux emplacements réservé pour la gazinière et la MLV.

#### **c- RANGEMENTS HAUT**

A charge de fournir et poser solidement des rangements hauts à l'aplomb des rangements bas

- placards Larg : 60; prof : 34 et ht 70 cm
- 1 élément sur hotte (hotte non fournie)      Larg : 60 ; prof : 34 et ht 42 cm
- Fixation au mur selon support par visserie appropriée
- Découpes et branchements sur les attentes du lot Plomberie à la charge du présent lot, (raccordement de l'évacuation à la charge du lot Plomberie)

#### **d-POSE : TERMES DES CONDITIONS**

- La pose s'entend au forfait (compris quincaillerie, visserie, robinetterie, etc..),
- Compris découpe pour l'évier à encastrer. La pose ne comprend pas le raccordement de l'évier qui est à la charge du lot plomberie (lot 14).
- une étanchéité des chants coupés devra être pratiquée avant encastrement des éviers
- Les pattes de fixations de l'évier sur le plan de travail devront être utilisées
- Une protection provisoire des meubles et équipements sera demandée après installation pour la réalisation des faïences (lot 19) et des branchements électriques (lot 13).
- Un nettoyage et un balayage soigneux des sciures seront effectués avant le passage des autres lots.

#### **16B.4 - Meuble de salle d'eau OPTION**

Salle d'eau logement Hors logement B4 hand : prof = 60 h= 85

Meuble bas en mélaminé comprenant :

Un plan de travail avec vasque intégrée compris mitigeur, vidange, bondes et siphon en PVC. (Raccordement à la charge du lot 14)

Meuble sous plan de travail avec 2 portes et 1 étagère intérieure

Piètement à préciser

Miroir avec encadrement assorti.

**Position** : Salle d'eau des logements

a. L= 90

b. L=140